



Vente bien immobilier et délai paiement maximum du notaire

Par **béa04**, le **10/02/2009** à **10:24**

Bonjour j'ai vendu un bien le 4 décembre 2008 et je voudrais savoir si il existe un délai légal pour obtenir le chèque du notaire qui a réalisé la vente. Je vous remerci

Par **HUDEJU**, le **10/02/2009** à **12:19**

Bonjour

En principe non , il suffit de quelques jours , à moins qu'il y ai une opposition d'un tiers , une saisie conservatoire par exemple , Si ce n'est pas le cas , rapprocher vous de votre notaire et secouez lui les plumes car ce n'est pas normal .

Par **béa04**, le **20/02/2009** à **12:09**

Bonjour je reviens vers vous car la situation se complique. Mon notaire essaye désespérement de joindre son confrère en corse mais celui ci ne répond plus depuis une semaine. Que puis je faire ou dois je faire dans ce cas là? Existe t il un moyen de pression avant de joindre la chambre des notaires (donc celui ci fait partie sur ajaccio). Merci de votre aide